



DATE DE PUBLICATION : 20 octobre 2008

Le Gouverneur,

Vu l'article R142-20 du *Code monétaire et financier* ;

DÉCIDE,

Le directeur général des Ressources humaines reçoit délégation de pouvoirs à l'effet de convoquer le Comité central d'entreprise, arrêter l'ordre du jour et présider la séance du Comité du 24 octobre 2008.

Fait à Paris, le 14 octobre 2008

Christian NOYER